



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique
Bureau de l'Afrique australe

Distr. limitée

ECA/SA/ICE.XXII/2017/9.1
Octobre 2017

Français
Original : Anglais

Vingt-troisième réunion du Comité
intergouvernemental d'experts (CIE)

26 et 27 octobre 2017
Bulawayo (Zimbabwe)

Déclaration finale

Préambule

1. La vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) d'Afrique australe a été organisée les 26 et 27 octobre 2017 par le Gouvernement zimbabwéen à Bulawayo (Zimbabwe) sous le thème « Facilitation des échanges en Afrique australe : combler le déficit infrastructurel ».
2. Le Ministre des finances et du développement économique, M. Ignatius M. C. Chombo, a procédé à l'ouverture officielle de la réunion après l'allocution de bienvenue de M. Eunice Sandi-Moyo, Ministre des affaires provinciales de la province métropolitaine de Bulawayo. M^{me} Giovane Biha, Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), M. Said Adejumobi, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe (BSR-AA), M. Auguste Ngomo, représentant le Bureau régional de l'Afrique australe de l'Union africaine, et M. Peter Simbani, représentant le président du Bureau de la vingt-deuxième réunion du CIE, ont aussi fait des observations.
3. Des délégués des États membres suivants ont assisté à la vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts : Angola, Lesotho, Malawi, Maurice, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.
4. Les organisations représentées à la réunion sont les suivantes : *l'African Business Group*, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, le Bureau de l'Union africaine pour l'Afrique australe, le Centre de développement des politiques commerciales, le Centre d'études sur l'intégration régionale de l'Université Eduardo Mondlane, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), le Conseil de recherche en sciences humaines, la Banque de développement des infrastructures du Zimbabwe, le Ministère des petites et moyennes entreprises du Zimbabwe, le Port de Mpulungu, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Association nationale des organisations non gouvernementales, l'Université nationale des sciences et technologies, Oxfam, l'Association de gestion des ports de l'Afrique de l'Est et australe, la *Reserve Bank of Zimbabwe*, l'Association des commerçants transfrontaliers de l'Afrique australe, la *Southern Africa Trust*, le Centre de documentation et de recherche de l'Afrique australe, l'Institut d'information et de négociations commerciales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la *Streetwise Informal Traders Association*, l'Autorité de promotion des investissements du Swaziland, l'Université du Zimbabwe, la Chambre zimbabwéenne des associations de l'économie informelle, la Coalition du Zimbabwe sur la dette et le développement, l'Association des commerçants transfrontaliers du Zimbabwe, l'Agence nationale zimbabwéenne des statistiques, l'Autorité zimbabwéenne des recettes, et Zimconsult. Les médias étaient représentés par : *The Chronicle*, *L'Express*, le *New African Magazine*, la *South African Broadcasting Corporation*, le *Times Group*, le *Zambia Daily Mail*, la *Zambia National Broadcasting Corporation* et la *Zimbabwe Broadcasting Corporation*. Des experts dans le domaine de l'intégration régionale, l'infrastructure et le commerce ont également assisté à la réunion.

Programme de travail

5. Les délégations ont élu le Zimbabwe Président du Bureau de la vingt-troisième réunion du CIE, le Lesotho Vice-Président et la Namibie Rapporteur.

6. La vingt-troisième réunion du CIE a adopté l'ordre du jour suivant :

- a) Séance d'ouverture.
- b) Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
- c) Présentation des rapports statutaires par le Bureau sous-régional en Afrique australe :
 - i) Conditions économiques et sociales en Afrique australe ;
 - ii) Exécution des programmes de la CEA en Afrique australe ;
 - iii) Exécution des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales en Afrique australe.
- d) Présentation du Rapport thématique : « Facilitation des échanges en Afrique australe : combler le déficit infrastructurel ».
- e) Table ronde intitulée « Financer les infrastructures pour accélérer l'intégration régionale et le commerce en Afrique australe ».
- f) Présentation des recommandations de la réunion du groupe spécial d'experts sur « L'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique australe : rôle, perspectives et progrès de la Zone de libre-échange tripartite ».
- g) Présentation de rapports sur les travaux des autres divisions de la CEA.
- h) Table ronde sur le thème « Accélérer l'intégration régionale pour un développement socioéconomique durable en Afrique australe : défis et perspectives – La vision des acteurs non étatiques ».
 - i) Questions diverses.
 - j) Date et lieu de la prochaine réunion.
 - k) Examen et adoption de la déclaration finale de la vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts.
 - l) Séance de clôture.

Compte rendu des débats

7. Le Comité a examiné trois rapports statutaires soumis par le secrétariat, lesquels portaient sur : a) les conditions économiques et sociales en Afrique australe en 2016 et les perspectives pour 2017 ; b) l'exécution des programmes du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe ; et c) les progrès dans la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, y compris le NEPAD et d'autres initiatives spéciales de la sous-région axées sur l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport sur le thème du CIE intitulé « Facilitation des échanges en Afrique australe : combler le déficit infrastructurel » a été présenté et débattu par le Comité. Ce dernier a également examiné et adopté les recommandations de la réunion du groupe spécial d'experts sur « L'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique australe : rôle, perspectives et progrès de la Zone de libre-échange tripartite ».

8. Des rapports sur les activités de la Division des initiatives spéciales de la CEA et du Centre africain pour les politiques commerciales ont été présentés au Comité pour information et examen.

9. Le Comité a approuvé le Rapport sur l'exécution du Programme du Bureau sous-régional en Afrique australe pour 2016-2017 et du programme de travail pour 2018-2019.

Observations

10. Le Comité a formulé les observations suivantes :

a) Les économies de l'Afrique australe demeurent vulnérables aux événements internationaux, notamment la baisse des prix des matières premières. Toutefois, les prix fermes pratiqués au cours de la dernière année pourraient permettre d'améliorer la performance économique dans un proche avenir.

b) L'agriculture reste la principale activité des économies de l'Afrique australe. Ce secteur demeure néanmoins traditionnel, utilisant des procédés technologiques de basse gamme, et dépend principalement des précipitations.

c) La hausse de la dette publique dans la région, due notamment aux pertes subies par les entreprises publiques et aux obligations liées au service de la dette qui en découlent, continue à détourner les ressources financières qui auraient pu être affectées aux dépenses en capital et aux dépenses sociales indispensables.

d) L'utilisation de la mer et de ses ressources (et d'autres masses d'eau intérieures) pourrait catalyser un développement socioéconomique durable et devrait faire partie intégrante des stratégies de développement nationales et régionales.

e) Des politiques stables, cohérentes et sûres sont essentielles pour attirer des investissements dans la région.

f) Il est important d'adopter une approche de l'État développementiste, associée à une volonté politique au plus haut niveau, pour ancrer et diriger la mise en œuvre des projets nationaux et régionaux.

g) Certains pays de l'Afrique australe ont commencé à intégrer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 dans les législations nationales et ont créé les cadres institutionnels nécessaires pour accélérer le processus et les programmes.

h) L'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les politiques, les stratégies et les plans nationaux est essentielle pour assurer la réussite de la mise en œuvre.

i) La participation de toutes les parties prenantes est importante pour accélérer la bonne exécution des programmes mondiaux et continentaux.

j) Les compétences acquises dans les institutions de formation de la région ne répondent pas aux besoins de développement. Il en résulte une pénurie de compétences, dont l'importance varie cependant d'un pays à l'autre.

k) Le manque de ressources humaines et financières continue d'entraver les efforts des gouvernements de l'Afrique australe pour mettre en œuvre les programmes de développement régionaux, continentaux et mondiaux ainsi que les plans nationaux de développement.

l) Le secteur informel est un acteur important du développement et du commerce dans la région et, par conséquent, des données sur les activités dans ce secteur devraient être recueillies et incluses dans les statistiques commerciales afin de dresser un tableau complet des données régionales et nationales sur le commerce.

m) Les commerçants du secteur informel sont confrontés à de nombreux problèmes de commerce et d'infrastructures matérielles et immatérielles le long des routes commerciales dans la région.

n) Il est essentiel de disposer de statistiques exactes, actualisées et ventilées pour la planification, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.

o) La facilitation du développement des infrastructures et de l'entretien qui s'ensuit requiert de la volonté politique, des moyens et l'engagement des dirigeants ainsi qu'une approche systémique pour analyser les problèmes et leur trouver des solutions.

p) Le manque d'infrastructures matérielles et immatérielles continue de saper les efforts du COMESA et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour développer le commerce dans la région.

q) L'infrastructure revêt une importance stratégique pour la production, le commerce et l'industrialisation, et son manque continue de saper les activités productives.

r) La circulation des biens et des personnes dans la région se fait principalement par la route, ce qui non seulement coûte cher, mais aussi use considérablement les routes.

s) Remédier au manque des moyens financiers nécessaires au développement des infrastructures exige des méthodes innovantes de mobilisation de ressources financières tant au niveau national que régional. Ces méthodes feront appel, notamment, aux partenariats public-privé, à un mode d'échange « ressources naturelles contre infrastructures », aux fonds de pension, aux envois de fonds de la diaspora, aux obligations de financement de projets d'infrastructures, les fonds souverains, la mobilisation conjointe des ressources, et les fonds régionaux destinés aux infrastructures.

t) L'harmonisation des cadres politiques, juridiques et réglementaires dans la région et la coopération entre les États membres et les différents acteurs constituent une condition préalable au développement des infrastructures transfrontalières.

u) Certains gouvernements en Afrique australe ne disposent pas des capacités nécessaires pour élaborer des projets susceptibles d'être financés concernant les infrastructures envisagées.

v) L'efficacité de la conduite des opérations dans les ports dépend largement de celle des activités connexes dans l'arrière-pays.

Recommandations

11. À la lumière des observations et des débats précités, le Comité a recommandé que les questions suivantes soient regroupées en trois grands domaines thématiques interdépendants : a) les politiques ; b) l'infrastructure ; et c) les capacités.

S'agissant des politiques, les États membres devraient :

- i) Créer des marges budgétaires permettant de faire face à la baisse occasionnelle des prix des produits de base et à la faiblesse des échanges et des investissements mondiaux ;
- ii) Remédier à l'instabilité et aux incertitudes politiques afin d'attirer des investissements dans les principaux secteurs créateurs d'emplois ;
- iii) Limiter la hausse de la dette publique et restreindre les prêts et les garanties aux entreprises publiques, et réduire les emprunts inutiles ;
- iv) Intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans les politiques, les stratégies et les plans nationaux et élaborer des cadres institutionnels favorables à leur mise en œuvre en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement ;
- v) Mettre en place des mécanismes visant à faire participer les divers acteurs à l'intégration des programmes de développement dans les législations nationales ;
- vi) Renforcer le dialogue et le partage d'expériences avec toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en s'aidant des processus sous-régionaux et régionaux tels que le Comité intergouvernemental d'experts, le Forum régional africain pour le développement durable, la Conférence des ministres ainsi que d'autres processus intergouvernementaux ;
- vii) Mettre en place des mécanismes visant à documenter les activités et à recueillir des données sur le secteur informel afin de reconnaître et refléter fidèlement leur rôle ; et
- viii) Accélérer l'harmonisation des divers cadres stratégiques, juridiques et réglementaires nationaux pour faciliter le développement des infrastructures transfrontalières et, partant, les échanges.

S'agissant des politiques, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes devraient :

- i) Accélérer la mise en œuvre des programmes prioritaires de la SADC et du COMESA, notamment ceux qui se rapportent à la facilitation des échanges et aux infrastructures ;
- ii) Élaborer des cadres pour accélérer l'harmonisation des politiques et des cadres juridiques et réglementaires des divers pays afin de faciliter le développement des infrastructures transfrontalières et améliorer ainsi les échanges commerciaux ; et

- iii) Élaborer des cadres politiques afin d'harmoniser le climat des échanges informels dans la région, et faire en sorte que les États membres y adhèrent.

S'agissant des infrastructures, les États membres devraient :

- i) Investir dans la mécanisation et la modernisation du secteur agricole, notamment en mettant en place des systèmes d'irrigation pour améliorer la productivité et la sécurité alimentaire ;
- ii) Investir dans le développement et la modernisation de systèmes multimodaux de transport afin de réduire la pression sur les infrastructures routières et faciliter la circulation des personnes et le commerce ; et
- iii) Inclure les projets d'infrastructure, y compris les projets transfrontaliers, dans les plans nationaux de développement aux fins d'harmonisation et veiller à ce que les ressources nécessaires au développement de projets soient mobilisées et affectées dans le cadre du budget national.

S'agissant des infrastructures, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes devraient :

- i) Promouvoir la mise en œuvre accélérée des projets régionaux d'infrastructure jugés prioritaires, notamment ceux qui ont une incidence directe sur la facilitation des échanges ; et
- ii) Mettre au point des mécanismes régionaux permettant de lever les obstacles infrastructurels et commerciaux spécifiques auxquels se heurtent les commerçants du secteur informel tant le long des routes commerciales qu'aux postes frontaliers.

S'agissant des capacités, les États membres devraient :

- i) Mobiliser les ressources financières et renforcer les capacités humaines nécessaires pour ancrer la mise en œuvre des programmes de développement régionaux, continentaux et mondiaux, tout en veillant à ce que ces programmes soient intégrés dans les plans nationaux de développement ;
- ii) Collaborer avec le secteur privé et d'autres parties prenantes pour faire en sorte que le programme de formation soit aligné sur les besoins et les priorités de l'industrie afin d'éviter les pénuries de compétences ;
- iii) Renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux à recueillir des statistiques précises, actualisées et ventilées permettant de suivre et d'évaluer les programmes de développement ; et
- iv) Étudier, si possible, la possibilité d'utiliser des sources de financement non traditionnelles pour le développement des infrastructures, dont notamment : les partenariats public-privé, un mode d'échange « ressources naturelles contre infrastructures », les fonds de pension, les obligations de financement de projets d'infrastructures, les fonds souverains et les envois de fonds de la diaspora.

S'agissant des capacités, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes devraient :

- i) Renforcer la capacité nationale et régionale d'établir des documents de projets d'infrastructure robustes, finançables par les banques et plus susceptibles d'attirer de potentiels investisseurs ;
- ii) Renforcer les fonds régionaux de développement des infrastructures et les affecter aux programmes régionaux prioritaires, notamment les projets d'infrastructure ; et
- iii) Renforcer les capacités au niveau régional afin de recueillir des statistiques précises, actualisées et ventilées permettant de suivre et d'évaluer les programmes de développement et d'élaborer les interventions appropriées.

Voie à suivre

12. Le Comité a souligné :

a) Qu'il était nécessaire d'appliquer sans délai les recommandations de la réunion du groupe spécial d'experts tendant à accélérer l'intégration régionale dans la zone de libre-échange tripartite ;

b) Que le Bureau sous-régional en Afrique australe devrait travailler en étroite collaboration avec les États membres, les communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes pour faciliter la poursuite du dialogue visant à relever les défis liés aux questions socioéconomiques, à la facilitation des échanges et aux infrastructures dans la région ;

c) Que le Secrétariat devrait inscrire l'économie bleue dans ses domaines d'intervention futurs afin de fournir aux parties prenantes une plate-forme qui leur permettra d'élaborer des stratégies nationales et régionales pour utiliser au mieux les ressources océaniques et celles des eaux intérieures ;

d) Que les recommandations de l'étude sur le déficit infrastructurel soient soumises aux parties prenantes concernées, y compris les secrétariats de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), de la SADC et du COMESA aux fins de mise en œuvre ;

e) Qu'il était urgent que le secrétariat donne suite à la proposition faite par Maurice d'accueillir la vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique australe pour permettre au pays d'entamer rapidement les préparatifs ; et

f) Que le secrétariat devrait poursuivre les consultations avec les États membres au sujet du calendrier des réunions, en accordant la priorité aux vingt-cinquième et vingt-sixième réunions, afin que les États membres concernés aient suffisamment de temps pour se préparer.

**Fait à Bulawayo (Zimbabwe), le
27 octobre 2017**
